

CE QU'IL FAUT SAVOIR

MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

DISPDIJ25010
MAITRISE D'OEUVRE
REFECTION DES RESEAUX D'EAU ET DES DOUCHES
DE LA MAISON D'ARRET (MA) DE TOURS

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 8 décembre 2025 à 12:00

Direction interrégionale des services pénitentiaires
Dijon-Centre-Est
72A rue d'Auxonne
BP 13331
21033 DIJON

OBJET

La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon (DISP Dijon) souhaite engager une opération de réfection des réseaux d'eau et des douches de la Maison d'Arrêt (MA) de Tours.

L'objet du présent marché est de confier la conception et le suivi de ces travaux à une maîtrise d'œuvre, conformément à la partie réglementaire du code de la commande publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

FORME JURIDIQUE ET DEROULEMENT

Marché public passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert. La procédure implique l'envoi simultané par les candidats de leur candidature et de leur offre.

la date de remise des offres est fixée au 8 décembre 2025. Ce délai comprend les visites rendues obligatoires dans le cadre de cette consultation.

ETENDUE DE L'OPERATION

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage affectée aux travaux est comprise dans l'intervalle suivant ¹

2 300 000 € HT < enveloppe < 2 500 000 € HT.

La durée prévisionnelle d'exécution du marché

54 mois

(12 mois d'études et conception marchés de travaux+ 30 mois de travaux + 12 mois de GPA)

Début prévisionnel des prestations

Mi Janvier 2026

Périmètre de la prestation

Mission de base : **APS-APD-PRO-ACT-VISA-DET-AOR**

Localisation : Maison d'Arrêt de TOURS (37)

¹ La fourchette indiquée ici correspond à une première estimation du maître d'ouvrage susceptible d'évoluer au stade de l'APD

MODALITES DE DEMANDE DE VISITES

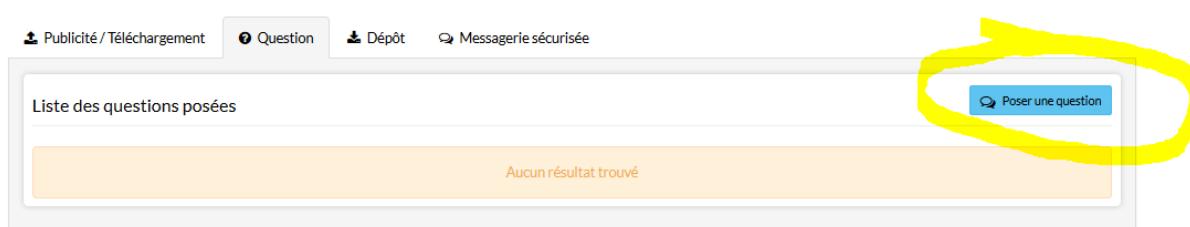
L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de solliciter cette visite le plus tôt possible, celle-ci nécessitant une autorisation d'accès particulière à l'établissement.

Les candidats déposeront impérativement leur demande de visite de site sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) à l'aide de l'annexe 1 du Règlement de Consultation.

Les visites s'effectueront jusqu'au 1^{er} décembre 2025.

La demande de visite doit être anticipée dans un délai d'au moins une semaine avant la date souhaitée. Dans le cas contraire, la possibilité de visite ne peut être garantie.

Les candidats demanderont à visiter le site concerné en déposant **la demande de visite, sur la plateforme PLACE impérativement sur la page de la consultation (rubrique « poser une question »)** en spécifiant la date de visite souhaitée.



Parallèlement, ils doubleront leur mail aux adresses suivantes :

dai-marches.disp-dijon@justice.fr

ludovic.barrault@justice.fr

florian.auguste@justice.fr

MODALITES DE REMISE DES DOCUMENTS A DIFFUSION RESTREINTE

Certains documents comportant des informations à diffusion restreinte, elles ne font pas partie du DCE téléchargeable sur PLACE.

Elles seront communiquées aux candidats, contre engagement de confidentialité (annexe 3 du RC) dûment complété et signé, transmis à l'acheteur suivant les mêmes modalités que celles adoptées pour la prise de rendez-vous de visite, décrites ci-dessus (dépôt sur PLACE + courriels).